



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-001 /7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Modification des autorisations de programme avant vote du budget primitif 2020

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Avant d'analyser le budget primitif 2020, il convient d'adopter les modifications pour les Autorisations de Programme, dont la dernière mise à jour date de novembre 2019.

L'AP « restauration de l'église St Bruno est mise à jour »

Deux nouvelles APCP sont créées sur le budget principal :

- n° 27 : Brunetière - restructuration RIH
- n° 29 : Brunetière - requalification des espaces publics

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

DE MODIFIER les crédits de paiement avec modification de l'équilibre global de l'AP dénommée «Restauration de l'Église St Bruno » en raison d'une réduction des travaux prévus en 2020. Cela se traduit par une baisse des dépenses et des recettes afférentes.

* **Autorisation de programme** : RESTAURATION EGLISE ST BRUNO

* **Imputation budgétaire** : 90 324 - budget principal

* **Montant de l'autorisation** : 566 489 € contre 597 996 € en recette
 soit un coût net de 933 511 € contre 902 004 €

* **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 18)

* **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Ancienne ventilation

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2007	6 352,93	0,00	
2008	184 699,25	184 699,25	
2009	23 685,69	19 583,97	
2010	11 720,79	0,00	
2011	6 219,55	0,00	
2012	0,00	0,00	
2013	21 247,82	0,00	
2014	6 991,12	5 944,00	
2015	210 656,46	101 187,86	
2016	135 779,13	0,00	
2017	4 664,40	92 557,94	
2018	20 760,00	0,00	
2019	18 000,00	8 650,00	
2020	849 222,86	185 373,18	
Montant de l'AP :	1 500 000,00	597 996,20	902 003,80

Nouvelle ventilation

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2007	6 352,93	0,00	
2008	184 699,25	184 699,25	
2009	23 685,69	19 583,97	
2010	11 720,79	0,00	
2011	6 219,55	0,00	
2012	0,00	0,00	
2013	21 247,82	0,00	
2014	6 991,12	5 944,00	
2015	210 656,46	101 187,86	
2016	135 779,13	0,00	
2017	4 664,40	92 557,94	
2018	20 760,00	0,00	
2019	18 000,00	8 650,00	
2020	210 000,00	153 866,00	
2021	639 222,86	0,00	
Montant de l'AP :	1 500 000,00	566 489,02	933 510,98

DE CRÉER deux Autorisations de programme relatives au programme de renouvellement urbain du quartier Brunetière.

Par délibération 2019-077 du 10 juillet 2019, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ANRU se rapportant au quartier de Brunetière. Dans le cadre de ce dispositif, il est prévu la restructuration de l'équipement Relais Initiatives Habitants (RIH) et l'aménagement des espaces publics.

- **APCP n° 27 « Brunetière - Restructuration - RIH »**

* **Imputation budgétaire :** 90 520 - budget principal

* **Niveau de vote des crédits :** article (opération n° 27)

* **Répartition des crédits de paiement et de recettes**

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2020	130 000,00	0,00	
2021	1 900 000,00	1 353 333,00	
2022	70 000,00	46 667,00	
Montant de l'AP :	2 100 000,00	1 400 000,00	700 000,00

- **APCP n° 29 « Brunetière - Requalification des espaces publics »**

Le montant global de l'opération comprenant les travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 1 966 260 € TTC. Le programme s'étalera sur 3 exercices budgétaires. La subvention attendue de la Région a été estimée à 523 008 €.

* **Imputation budgétaire** : 90 520 - budget principal

* **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 29)

* **Répartition des crédits de paiement et de recettes**

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2020	65 000,00	0,00	
2021	1 004 630,00	261 504,00	
2022	896 630,00	261 504,00	
Montant de l'AP :	1 966 260,00	523 008,00	1 443 252,00

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

